



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE CAROMB N°2023-CM-06/04-01**

L'an deux mille vingt-trois, le Jeudi 6 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

**Date de convocation** : 31 mars 2023

**Nombre de membres élus** : 23

**Nombre de membres convoqués** : 23

**Présents** : (17) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. ENDERLIN François. MARCELLIN Valérie. JAUME François. DAUTEL Gilles. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

**Absents ayant donné procuration** (5) : MONTAGARD Monique (procuration à BONNAVENTURE Richard). BONNAVENTURE Magali (procuration à AGNELLI Eva). DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à BRAQUET Jean-Pierre). AUGIER Magali (procuration à BELLENGER Elisabeth). MEYNARD Delphine (procuration à MORARD Christian).

**Absent** : (1) LANTENOIS Geoffrey

**Assistaient également à la réunion** : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.  
M. André MORALES, responsable des affaires financières et services de proximité

**ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES**  
**DES ELU(E)S DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CAROMB**

Madame le Maire, rapporteur, expose à l'assemblée :

L'article 93 de la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, relative à l'Engagement dans la Vie Locale et à la Proximité de l'Action Publique et Proximité et l'article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient, que chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. Il n'appelle ni observations, ni vote.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

13 AVR. 2023

ID : 084-218400307-20230411-2023CM060401-DE

Je vous invite donc à prendre connaissance de l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus(es) siégeant au conseil municipal de la Ville de Caromb, établi sur la base mensuelle brute en euros au 31 décembre 2022 :

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>MANDAT</b>	<b>INDEMNITE</b>
AGNELLI	Eva	Adjointe au Maire	414,23 €
BONNAVENTURE	Richard	Adjoint au Maire	414,23 €
		Délégué Titulaire au Syndicat Mixte Forestier	0 €
BOULON	Marc	Conseiller municipal délégué	207,31 €
		Délégué Suppléant au Syndicat Mixte Forestier	0 €
		Délégué suppléant à l'EPAGE Sud-Ouest du Mont Ventoux	0 €
		Délégué suppléant au Syndicat Mixte des Eaux Région Rhône-Ventoux	0 €
BRAQUET	Jean-Pierre	Adjoint au Maire	414,23 €
		Délégué suppléant au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux	0 €
		Délégué suppléant à l'EPAGE Sud-Ouest du Mont Ventoux	0 €
		Délégué suppléant au Syndicat Mixte Comtat Ventoux	0 €
		Délégué Titulaire au Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux	0 €
DAVID-MESSILLIER	Patrick	Conseiller municipal délégué	207,31 €
ENDERLIN	François	Conseiller municipal délégué	207,31 €
FROGER-DROZ	Daisy	Adjointe au Maire	414,23 €
JAUME	François	Conseiller municipal	0 €
		Délégué suppléant au Syndicat d'Electrification Vauclusien	0 €
MARCELLIN	Valérie	Déléguée suppléante au Syndicat Mixte des Eaux Région Rhône-Ventoux	0 €
MASSONNET	Christine	Adjointe au Maire	414,23 €
METZGER	Olivier	Adjoint au Maire	414,23 €
		Conseiller Communautaire CoVe	0 €
		Délégué titulaire à l'EPAGE Sud-Ouest du Mont Ventoux	0 €
		Délégué Titulaire au Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux	0 €
MICHELIER	Pierre	Conseiller municipal délégué	207,31 €
		Délégué titulaire au Syndicat d'Electrification Vauclusien	0 €
MICHELIER	Valérie	Maire	1 759,55 €
		Vice-Présidente CoVe	1 239,06 €
		Vice-Présidente déléguée Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse	410,60 €
		Vice-Présidente Syndicat Mixte Comtat Ventoux	0 €
		Déléguée Titulaire au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux	0 €
		Déléguée titulaire à l'EPAGE Sud-Ouest du Mont Ventoux	0 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 084-21840010202304142023CM060401-DE

MONTAGARD	Monique	Conseillère municipale déléguée	207,31 €
		Déléguée à la Mission Locale du Comtat Venaissin	0 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR,  
PREND ACTE DE L'ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES PERÇUES  
PAR LES ELU(E)S SIEGEANT AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CAROMB.**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Pour expédition certifiée conforme,  
à Caromb, transmise et publiée le 11 avril 2023

Le Secrétaire de Séance



Eva AGNELLI



Le Maire,



Valérie MICHELIER